



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de l'emploi

Question au Gouvernement n° 2219

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Emmanuelle Bouquillon.

Mme Emmanuelle Bouquillon. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, lors du dernier sommet pour l'emploi des jeunes, réuni lundi 17 février, le Premier ministre a confirmé la mise à la disposition des préfets d'un milliard de francs de crédits déconcentrés. À cet effet, il a réuni l'ensemble des préfets hier. Pouvez-vous nous faire part des conditions et des modalités de déconcentration adoptées pour ces crédits ?

En outre, lors de ce même sommet, une déconcentration totale des crédits d'aide à l'emploi a été envisagée. Six régions tests ont été choisies. Pouvez-vous nous indiquer quels sont les crédits concernés par cette mesure et les modalités de généralisation de celle-ci ?

Vous comprendrez, monsieur le ministre, que ces informations sont indispensables aux parlementaires afin qu'ils puissent défendre les dossiers concernés auprès des préfets de région et des préfets de département. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Madame Bouquillon, le Premier ministre, avec l'ensemble du Gouvernement, tient à favoriser toutes les initiatives locales. D'ailleurs, celles qui sont apparues ces dernières années ont montré que la lutte pour l'emploi des jeunes était d'autant plus efficace qu'elle était menée au plus près du terrain. Tel est le sens de la décision importante qui a abouti à déconcentrer aux préfets un milliard de francs environ dont ils disposeront librement pour financer diverses expérimentations et contractualiser avec les partenaires que sont les régions, les départements et les municipalités.

Après la réunion que nous avons tenue à Tours, je tiens à préciser que ces opérations pourront démarrer rapidement puisque la notification des crédits de la première tranche sera opérée dans les jours qui viennent par une circulaire qui sera adressée à tous les préfets. Nous espérons qu'il s'agira de projets vraiment novateurs qui ne se contenteront pas de superposer des dispositifs, mais activeront les dispositifs existants ou ouvriront la voie à de nouvelles démarches : tutorat, orientation, rapprochement des jeunes diplômés avec les PME, par exemple. Dans six régions, sera en outre réalisée la globalisation de toutes les aides, ce qui permettra aux échelons déconcentrés de l'État - préfets de région et préfets de département - de choisir entre les différents dispositifs mis en œuvre par l'État, selon les départements et les régions. Il s'agit d'une démarche très nouvelle que nous allons mettre en œuvre sans tarder et dont nous assurerons un suivi régulier.

J'ajoute que nous informerons évidemment les parlementaires par une note expliquant le mode d'emploi, qui devrait vous parvenir rapidement. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à Mme Emmanuelle Bouquillon.

Mme Emmanuelle Bouquillon. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, lors du dernier sommet pour l'emploi des jeunes, réuni lundi 17 février, le Premier ministre a confirmé la mise à la disposition des préfets

d'un milliard de francs de crédits déconcentrés. A cet effet, il a réuni l'ensemble des préfets hier. Pouvez-vous nous faire part des conditions et des modalités de déconcentration adoptées pour ces crédits ? En outre, lors de ce même sommet, une déconcentration totale des crédits d'aide à l'emploi a été envisagée. Six régions tests ont été choisies. Pouvez-vous nous indiquer quels sont les crédits concernés par cette mesure et les modalités de généralisation de celle-ci ?

Vous comprendrez, monsieur le ministre, que ces informations sont indispensables aux parlementaires afin qu'ils puissent défendre les dossiers concernés auprès des préfets de région et des préfets de département. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Madame Bouquillon, le Premier ministre, avec l'ensemble du Gouvernement, tient à favoriser toutes les initiatives locales. D'ailleurs, celles qui sont apparues ces dernières années ont montré que la lutte pour l'emploi des jeunes était d'autant plus efficace qu'elle était menée au plus près du terrain. Tel est le sens de la décision importante qui a abouti à déconcentrer aux préfets un milliard de francs environ dont ils disposeront librement pour financer diverses expérimentations et contractualiser avec les partenaires que sont les régions, les départements et les municipalités.

Après la réunion que nous avons tenue à Tours, je tiens à préciser que ces opérations pourront démarrer rapidement puisque la notification des crédits de la première tranche sera opérée dans les jours qui viennent par une circulaire qui sera adressée à tous les préfets. Nous espérons qu'il s'agira de projets vraiment novateurs qui ne se contenteront pas de superposer des dispositifs, mais activeront les dispositifs existants ou ouvriront la voie à de nouvelles démarches : tutorat, orientation, rapprochement des jeunes diplômés avec les PME, par exemple. Dans six régions, sera en outre réalisée la globalisation de toutes les aides, ce qui permettra aux échelons déconcentrés de l'État - préfets de région et préfets de département - de choisir entre les différents dispositifs mis en œuvre par l'État, selon les départements et les régions. Il s'agit d'une démarche très nouvelle que nous allons mettre en œuvre sans tarder et dont nous assurerons un suivi régulier.

J'ajoute que nous informerons évidemment les parlementaires par une note expliquant le mode d'emploi, qui devrait vous parvenir rapidement. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [Mme Bouquillon Emmanuelle](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2219

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 1997, page 1049

Réponse publiée le : 19 février 1997, page 1049

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 février 1997